

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MARS 2023

L'an deux mille vingt trois, le treize mars à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe LESUEUR, 1^{er} Adjoint au Maire.

Présents : Mrs LESUEUR Philippe, PELLETIER Michel,
Mmes GIRARD-PERRIER Emmanuelle, LATAPY-PUVILLAND Emmeline, MOLINARO-DEJOIE Ida, VERGER-MULLER Laurie,

Absents excusés : Mrs GILLES Pierrick, LE GOFF Franck, JONCQUEZ Marc et Mme BARBULÉE-COQUELIN Maryline,

Pouvoir : Mr JONCQUEZ Marc à Mr LESUEUR Philippe, Mme BARBULÉE-COQUELIN Maryline à Mme GIRARD-PERRIER Emmanuelle,

Nombre de présents au conseil municipal : 6

Nombre en exercice : 10

Nombre ayant pris part aux délibérations : 8

Madame GIRARD-PERRIER Emmanuelle est désignée secrétaire de séance.

Ordre du Jour :

- Approbation de la Convention Intercommunale d'Attribution (CIA) et avis Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social et d'Information des Demandeurs (PPGDLSID)
- Avis sur le projet de modification n°2 du Plan local d'Urbanisme Intercommunal tenant lieu de programme local de l'Habitat (PLUIH)
- Devis Julien HOPPE
- Devis DUMOUCHEL Electricité – Avenant travaux église
- Cimetière – Jardin du souvenir
- Présentation accès PMR mairie
- Divers

Monsieur l'Adjoint au Maire demande si deux points peuvent être rajoutés à l'ordre du jour. Le Conseil accepte.

- **Approbation de la Convention Intercommunale d'Attribution (CIA) et avis Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social et d'Information des Demandeurs (PPGDLSID)**

Les lois de 2014 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR), de Programmation pour la Ville et la cohésion sociale ainsi que la loi Egalité et Citoyenneté de 2017 ont positionné les intercommunalités devant définir une stratégie pour améliorer la mixité dans l'occupation du parc de logements, en particulier dans le parc locatif social (politique d'attributions, stratégie de réponse aux demandes de mutation, objectifs quantifiés de relogement des publics prioritaires...).

Il a été travaillé avec les acteurs de l'habitat (Etat, élus, bailleurs sociaux, techniciens, associations...), qui ont participé à divers temps d'échanges et de formations entre l'été 2021 et l'automne 2022 : séminaire d'une journée, 2 séances de formations et des ateliers de travail.

La commune émet un avis favorable.

Avis favorable : 8 votants, 8 pour

- **Avis sur le projet de modification n°2 du Plan local d'Urbanisme Intercommunal tenant lieu de programme local de l'Habitat (PLUiH)**

Monsieur l'Adjoint au Maire rappelle que par arrêté n°22A05 en date du 18 mars 2022, le Président de l'Agglomération Seine-Eure a prescrit la modification n°2 du PLUiH et défini les modalités de concertation. Le PLUiH a été approuvé par délibération en date du 28 novembre 2019.

La présente modification a pour objet de :

- Procéder à des modifications des règlements écrits, des règles graphiques, des plans de zonage et des orientations d'aménagement et de programmation (OAP),
- Harmoniser certaines règles avec celles présentes dans le PLUi valant SCoT de l'Agglomération Seine-Eure.

Ces modifications réglementaires (graphiques ou écrites) ont pour objectif de faciliter la mise en œuvre de projets urbains et l'instruction de demandes d'instruction du droit des sols sur des projets qui respectent la philosophie générale des règles du PLUiH. Il s'agit également de procéder à la rectification d'erreurs matérielles faites au moment de l'élaboration du PLUiH, de faciliter la lecture, la compréhension et donc l'application du règlement. Cette modification permet également de faire évoluer les règles sur les clôtures afin de répondre à plusieurs enjeux tels que la valorisation de l'identité du territoire, la lutte contre les îlots de chaleurs ou encore la préservation de la biodiversité. Un nuancier de couleurs sera également annexé au règlement écrit suite à cette procédure de modification.

Après avoir entendu l'exposé de l'Adjoint au Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DECIDE d'émettre un avis favorable à l'approbation de la modification n°2 du PLUiH par la Communauté d'Agglomération Seine-Eure.

Avis favorable : 8 votants, 6 pour, 1 contre, 1 abstention

- **Devis Julien HOPPE**

Monsieur l'Adjoint au Maire présente le devis reçu de Monsieur Julien HOPPE concernant la fourniture de gravelle pour le cimetière communal. Le devis s'élève à 1 150,00 €. Le dossier étant suivi par le Monsieur le Maire qui est exceptionnellement absent, le Conseil Municipal décide de ne pas se prononcer et de délibérer sur ce point lors du prochain conseil municipal.

- **Devis DUMOUCHEL Electricité – Avenant travaux église**

Monsieur l'Adjoint au Maire présente le devis reçu par l'entreprise DUMOUCHEL Electricité concernant l'éclairage de deux tableaux à gauche de l'entrée et de l'alimentation de la sacristie. Le devis s'élève à 429,28 € TTC.

Après avoir entendu et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le devis présenté et autorise Monsieur le Maire à le signer.

Avis favorable : 8 votants, 8 pour

- **Cimetière – Jardin du souvenir**

Monsieur l'Adjoint au Maire précise que des administrés l'ont interpellé concernant le lierre qui devient trop envahissant au Jardin du souvenir. Il précise que dans certaines communes voisines, ceux sont des cailloux style galets qui sont mis à l'emplacement où sont dispersés les cendres. Il précise également que la mairie va se rapprocher de Monsieur HOPPE pour voir ce qui peut être fait, soit retirer le lierre entièrement ou nettoyer l'emplacement.

- **Présentation accès PMR**

Monsieur l'Adjoint au Maire précise qu'en l'absence de Monsieur le Maire, la présentation de l'accès PMR à la mairie est reportée au prochain conseil municipal.

- **Devis BIARD-ROY – Avenant travaux église**

Monsieur l'Adjoint au Maire présente le devis reçu par l'entreprise BIARD-ROY concernant l'accordage des 2 cloches de l'église pour un montant de 3 594,00 € TTC. Il précise que ce devis a été fait suite à l'analyse faite des 2 cloches. Il est donc proposer d'accorder les cloches.

Après avoir entendu et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, refuse le devis présenté et n'autorise pas Monsieur le Maire à le signer.

Avis favorable : 8 votants, 8 contre

- **Devis BIARD-ROY – Avenant travaux église**

Monsieur l'Adjoint au Maire présente le devis reçu par l'entreprise BIARD-ROY concernant le remplacement de l'horloge de commande des cloches pour un montant de 1 176,00 € TTC. Il précise que l'horloge mère actuelle est vieillissante et qu'il convient de la remplacer.

Après avoir entendu et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le devis présenté et autorise Monsieur le Maire à le signer.

Avis favorable : 8 votants, 8 pour

- **Divers**

- Présentation du calepin - Eglise : Monsieur l'Adjoint au Maire présente le calepin validé par l'entreprise Normandie Rénovation, l'architecte et la DRAC.

- Associations : Monsieur l'Adjoint au Maire présente le bilan 2022 de l'Association du Patrimoine Le Mesnil-Jourdain et présente également le compte rendu suite à l'assemblée générale du 16 février 2023 de l'association des Anciens Combattants Surville/Le Mesnil-Jourdain

- Espaces verts : Madame GIRARD-PERRIER informe le conseil qu'elle va se mettre en relation avec Monsieur HOPPE afin de faire un massif de fleurs sur la place en face de la mairie. Monsieur LESUEUR demande si Madame GIRARD-PERRIER peut également voir avec Monsieur HOPPE pour installer des piquets et rondins en bois afin de limiter le stationnement des voitures qui abiment la place. Il est indiqué de se rapprocher de l'Agglomération Seine-Eure, service voirie pour ce type de demande.

Levée de séance à 20h45